

eu tort lors du débat sur le pipe-line. Je me souviens que lorsque nous étions au pouvoir, nous avons proposé que le ministre du Revenu national décide lui-même de la classe et de l'espèce de certains articles fabriqués au Canada. Sauf erreur, l'opposition n'a fait durer ce débat que trois semaines. Je crois que l'opposition d'alors avait raison. Je le croyais alors, mais je ne voulais pas le reconnaître. Résultat, le Sénat a refusé d'accepter la mesure et elle n'a jamais été mise en vigueur. Si le gouvernement avait été habile, il n'aurait jamais soumis une telle proposition au Parlement; elle n'était pas acceptable.

• (5.30 p.m.)

J'appuie l'amendement à l'étude parce qu'il vise à supprimer l'article 75c. Voici ce que dit l'amendement:

Que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit renvoyé au comité avec instruction de le modifier en y retranchant l'article 75c proposé du Règlement.

Cet amendement a été présenté de bonne foi, car il semblait raisonnable. Je demande au gouvernement de songer à l'accepter. S'il trouve la pilule amère, j'ai une solution encore plus simple qui permettrait au gouvernement de sortir et de nous sortir de cette impasse. Le gouvernement proposerait l'ajournement du débat et ensuite l'ajournement de la Chambre jusqu'à octobre. Dans l'intervalle il aurait l'occasion de réfléchir sur la situation. Ce règlement n'est pas urgent. Si nous ajournions à l'automne, ce qui je crois est ce que l'on a l'intention de faire une fois la motion adoptée, l'article ne pourrait s'appliquer avant la rentrée du Parlement en octobre. Il n'y aurait pas de Parlement auquel on pourrait l'imposer. Je verrais plus de logique dans la situation actuelle s'il s'agissait d'une mesure législative qui devrait nécessairement entrer en vigueur cet été, comme les subsides ou quelque chose de semblable. Mais cet article ne sera utile qu'après notre retour en octobre. Comme je l'ai dit, il n'y aura personne ici à qui l'imposer. J'aimerais que le leader de la Chambre et les membres du gouvernement s'arrêtent là-dessus et consultent des députés, expérimentés ou non, pas nécessairement de ce côté-ci de la Chambre.

Le gouvernement devrait prendre conseil de son propre caucus. Si le président du Conseil privé ne juge pas à propos de demander avis à ses propres collègues, alors je souhaite-

[L'hon. M. MacLean.]

rais qu'il se fasse conseiller par quelqu'un d'autre. Il aurait au moins pu demander à sa femme si elle trouvait cette règle judicieuse. Il pourrait peut-être y réfléchir et revenir à l'automne avec un projet plus raisonnable.

On a fait beaucoup de comparaisons entre la situation au Canada et celle qui existe au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le Parlement est soumis à des pressions encore plus fortes qu'ici, et cela pour des raisons évidentes. Il devient donc plus impérieux de limiter la durée des débats. Ce qui ne veut pas dire que la chose soit bonne. C'est quelque chose qu'il faut éviter autant que possible. Mais au Royaume-Uni, il est plus difficile de l'éviter parce que le régime est unitaire. En gros, le Parlement du Royaume-Uni traite de toutes les questions que nous traitons nous-mêmes et de bien d'autres en plus. Au Royaume-Uni, le Parlement traite de tout ce que nos dix assemblées étudient au Canada en un an, et il doit le faire pour une population qui est plus du double de la nôtre. En outre, au Royaume-Uni, les industries nationalisées sont plus nombreuses.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Consent-on à laisser le député continuer?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. MacLean:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre de son consentement. Je serai bref.

Je démontrerais que les deux situations ne peuvent se comparer. Le Canada est un pays multidimensionnel, où les distances sont grandes, les ethnies nombreuses, les régions diversifiées, où existent deux langues officielles et, chose peut-être plus grave que toute autre pour une population consciente de ce qui se passe au Parlement, nous n'avons pas de presse vraiment nationale. Les presses qui veulent se dire nationales, ne se trouvent même pas à Ottawa, la capitale. D'autre part, on trouve au Royaume-Uni une presse nationale, au cœur même du Parlement, et tout ce qui arrive à la Chambre des communes s'apprend partout et presque immédiatement dans l'ensemble du pays.